

CORRIGE

DOSSIER 1

Document 1

1.1

	Hôtel Restaurant de la Rose Champ des Pas 72130 Saint Léonard des Bois ☎ 02.43.84.81.22 www.rest-delarose.fr
Le ...03/06/05... Note n° ...152	
2 <i>Salade de saumon</i>	22 00
1 <i>Lotte rôtie</i>	21 00
1 <i>Escalope de poulet</i>	20 00
1 <i>Plat du jour</i>	15 00
3 <i>Tartelettes</i>	24 00
3 <i>Cafés</i>	3 00
Total Prix net (service compris)	105 00
<i>Dont TVA : (Taux : 19,6% - Montant : 17,21)</i>	
Table n° 5	3 couverts
SARL au capital de 95 000 € RCS Le Mans B 456 255 152	

1

3

0,5

0,5

1.2

Détail des calculs du montant de la TVA	
<i>Calcul du montant HT</i>	
$105/1,196 = 87,7926$ soit 87,79	←
<i>Calcul du montant de la TVA</i>	
$105,00 - 87,79 = 17,21$	←
<i>ou</i>	
$TVA = 105 * 19,6 / 119,60 = 17,21$	

2

1

8

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie

C 50 292

EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière

C 1/4

CORRIGE

DOSSIER 2

Document 2

BILAN DE L'ENTREPRISE : Hôtel restaurant de la Rose (0,5 pt)

AU – 31 mai 2005 (0,5 pt)

ACTIF (0,5 pt)		PASSIF (0,5 pt)	
ACTIF IMMOBILISE (0,5 pt)		CAPITAUX PROPRES (0,5 pt)	
- Fonds commercial (0,5 pt)	80 000,00	- Capital (0,5 pt)	95 000,00
- Installations techniques (0,5 pt)	211 988,00	- Résultat (Bénéfice) (1,5 pt)	232 695,00
- Matériel spécifique d'exploitation (0,5 pt)	159 684,00		
- Autres immobilisations corporelles (0,5 pt)	18 335,00		
ACTIF CIRCULANT (0,5 pt)		DETTES (0,5 pt)	
- Stock de matières premières (0,5 pt)	5 125,00	- Emprunt (0,5 pt)	65 100,00
- Stock de marchandises (0,5 pt)	3 524,00	- Fournisseurs (0,5 pt)	38 514,00
- Clients (0,5 pt)	2 510,00	- Fournisseurs d'immobilisation (0,5 pt)	26 985,00
- Banque (0,5 pt)	7 821,00	- Personnel, rémunérations dues (0,5 pt)	28 500,00
- Caisse (0,5 pt)	822,00	- Sécurité sociale, autres organismes sociaux (0,5 pt)	3 015,00
TOTAL	489 809,00	TOTAL	489 809,00

Pénaliser si des comptes de gestion dans le bilan (-0,5 pt par compte)

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	C 50 292
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	C 2/4

CORRIGE

DOSSIER 3

Questionnaire A

Document 3

3.1 Citer les personnes morales concernées par le conflit ?

AOL
UFC-Que Choisir

1

3.2 Indiquer la juridiction qui a statué dans ce conflit ?

Le tribunal de Grande Instance

1

3.3 Que signifie l'expression «clauses illicites» ?

Disposition particulière d'un contrat contraire à la loi

2

3.4 Qui a décidé de faire appel ?

AOL

1

3.5 Devant quelle juridiction aura lieu cet appel ?

LA COUR D'APPEL

1

3.6 Citer la juridiction qui contrôle l'application de la loi.

LA COUR DE CASSATION

1

7

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie

C 50 292

**EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise
hôtelière**

C 3/4

CORRIGE

DOSSIER 4

Questionnaire B

Document 4

4.1 Citer la base de calcul de la C.S.G. et indiquer le calcul ayant permis de l'obtenir.

Base de calcul = 1 378,11 obtenue en faisant Salaire brut (1 420,73 x 97%)

1

4.2 Indiquer le montant des cotisations à la charge du salarié ?

319,81

1

4.3 Ecrire le calcul qui permet de retrouver le salaire net et le salaire net imposable

SALAIRE NET = SALAIRE BRUT – TOTAL DES RETENUES

ou

SALAIRE NET : 1420,73 – 319,81

2

SALAIRE NET IMPOSABLE = SALAIRE NET + CSG CRDS non déductibles

ou

SALAIRE NET IMPOSABLE = 1100,92 + 39,97

2

4.4 Indiquer le coût total de l'emploi de ce salarié, pour l'employeur? (Ecrire le détail des calculs)

Coût total = 1 420,73 + 232,45 = 1653,18

2

4.5 Si Madame Lebreteau Carole avait effectué des heures supplémentaires au cours du mois de mai calculer le tarif des heures majorées à 15 % et des heures majorées à 25 %.

	TARIFS HORAIRES	
	Montants	Calculs effectués
Heures majorées à 15 %	<i>9,67</i>	<i>(1286,09 + 134,64)/169 = 8,41 8,41 x 1,15 = 9,67</i>
Heures majorées à 25 %	<i>10,51</i>	<i>(1286,09 + 134,64)/169 = 8,41 8,41 x 1,25 = 10,51</i>

2

2

12

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie

C 50 292

EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière

C 4/4